



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents : Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque commune doit produire avant le 27 septembre, un document administratif présentant les dispositions retenues dans le cadre de la mise en œuvre du programme de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Ce document, établi pour la commune de la Feuillade avec le concours d'un professionnel du bâtiment, présente les caractéristiques suivantes :

1 – Bâtiments publics concernés :

- Mairie
- Ecole – Restaurant scolaire
- CLSH
- Bibliothèque
- Cimetière
- Eglise

2 – la nature des travaux à effectuer et leur coût estimatif pour chacun de ces établissements ;

3- les délais prévus de réalisation.

Après examen détaillé du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le contenu du dispositif présenté
- De prévoir la réalisation des travaux sur une période de 6 ans
- De valider le plan de financement pour un coût global de 42 000 € H.T.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre suivent les signatures.

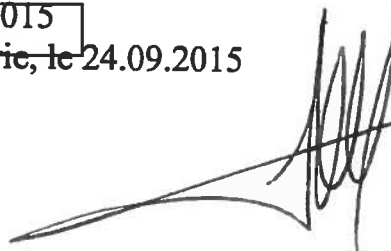
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur.

024-212401798-20150924-37-2015-DE
Affiché le 24.09.2015

En Mairie, le 24.09.2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2015
Publication : 25/09/2015

Le Maire

S. EYMARD
